



cgt.tresor21@wanadoo.fr

Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

Mars-Avril 2001

Numéro 34 – Spécial RTT

Dans ce numéro

- 1 Réunion sur la RTT.
- 2 Où sont passées les 35 heures ?

ARTT :

Réunions sur l'expérimentation en Côte d'Or

Deux réunions ont été organisées au cours du mois de mars avec les organisations syndicales au sujet de l'expérimentation de l'aménagement de la réduction du temps de travail (ARTT).

➤ **Réunion avec le représentant d'ALPHA CONSEIL :**

Le 8 mars 2001, les syndicats (à l'exception de la CFDT non représentée) ont été reçus par M. POULAIN, consultant externe du groupe ALPHA CONSEIL, chargé par la DGCP d'assister les expérimentateurs et de tirer un bilan de l'expérimentation. Lors de cet entretien, les représentants de la CGT ont fait part aux consultants de la **première occupation des agents expérimentant l'ARTT : ce n'est pas de savoir combien de deux jours de congés ils vont bénéficier mais de savoir comment ils vont pouvoir continuer à faire leur travail.**

Le consultant extérieur a précisé qu'il se réservait cinq jours de terrain pour le département. En fait, il devrait se rendre une ou deux fois au plus sur chaque site d'expérimentation.

En ce qui concerne l'évaluation de l'expérimentation, le consultant externe a reconnu qu'**aucun outil d'évaluation de l'expérimentation n'a été mis en**

place par sa société et qu'un vague tableau regroupant quelques grands thèmes (qualité du service, conditions de travail, etc.) a été élaboré par la DGCP. En fait, c'est le journal de bord (où chaque agent est invité à écrire ce qui n'est pas « quantifiable ») tenu dans chaque site expérimentateur qui servira à recenser les différents problèmes. **Nous sommes bien loin d'une méthode scientifique d'évaluation d'une expérimentation !**

➤ **Réunion avec deux représentants de la DGCP :**

Le 14 mars 2001 deux représentants de la DGCP, MM GUILLOU et GEOFFROY, ont rencontré les syndicats de Côte d'Or (à l'exception de la CFDT absente une nouvelle fois). La CGT a fait observer que malgré un taux modéré de grévistes le mardi 13 mars, ce mouvement traduisait néanmoins une réelle **inquiétude de l'encadrement** (taux le plus élevé contrairement à l'accoutumée). Les cadres A ressentent que les contraintes de l'ARTT vont reposer essentiellement sur eux. Par ailleurs, les dirigeants de la Direction ne semblent pas favorables à l'individualisation de l'ARTT au niveau de chaque site. On risque donc de se diriger **vers une mise en place assez rigide de l'ARTT**. A la question de savoir comment réduire le temps de travail si on ne réduit pas la charge de travail, les représentants de la DGCP répondent : « amélioration de l'organisation » (remarque CGT : jusqu'à maintenant on travaille donc de façon totalement inorganisée !), « simplification des procédures » (remarque CGT : sans aucune précision sur leur contenu), « fermeture partielle au public » (remarque CGT : où est la continuité du service public ?).

La CGT a demandé une nouvelle fois comment serait mesurée l'expérimentation. Les représentants de la DGCP nous annoncent que des indicateurs sont en cours de création, qu'une réflexion va être engagée avec nos partenaires. On voit très bien que **l'expérimentation n'est qu'un alibi** et qu'**aucune démarche scientifique n'a été mise en place**. On crée les indicateurs en cours d'expérimentation, on se réfère aux avis du chef de site ou du consultant externe, on envisage de rencontrer, sans aucune concertation préalable, les partenaires, on ne prévoit à aucun moment d'effectuer des enquêtes de satisfaction auprès du public. ⇒ **Cela ne nous paraît absolument pas cohérent et nous renforce dans notre idée que l'on expérimente pour faire plaisir au Ministre et pour faire croire que rien n'est imposé.**

Pour finir, la CGT a demandé à la Direction qu'elle ose enfin répondre à la question incontournable : **à quel prix se fera la RTT ? car elle a forcément un coût.** Est-ce qu'elle se fera au prix d'une réduction des charges de travail, d'une dégradation du service public, d'une détérioration des conditions de travail ? **Bien entendu, la DGCP refuse de dire clairement que la RTT aura un coût.**

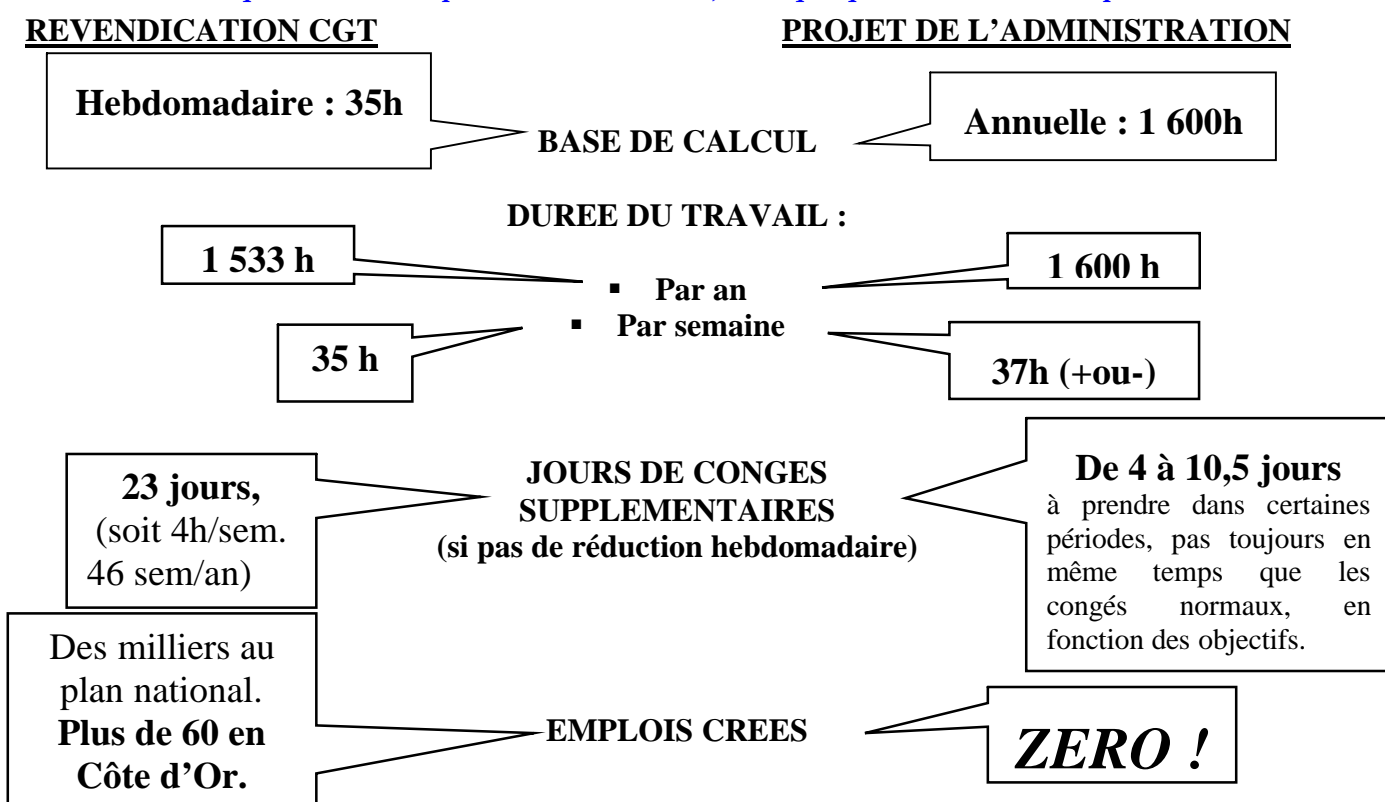
Une prochaine réunion est prévue avec le consultant externe d'ALPHA-CONSEIL le 6 avril. Quant à la CGT, une délégation se rendra sur les sites expérimentateurs pour recueillir les avis des personnels.

Grève du 13 mars :
un résultat qui n'est pas à la hauteur des enjeux!
15,9% de grévistes au Trésor en Côte d'Or
 [9,8% à la TG mais 21,4% dans les postes]

Malgré un appel qui n'était pas unitaire au Trésor, ce taux est quand même révélateur d'une réelle inquiétude et insatisfaction des personnels notamment chez les cadres [TRESOR : 15% (33) 18%(26), 25%(46), 13%(92), 22%(38), 18,6%(73), 22%(69), 22,7%(44), 24%(31), 19%(PGT), 24%(La Réunion)...; IMPOTS : en moyenne entre 40 et 45%]. Plus que jamais, nous devons continuer à informer les personnels des conséquences du blocage ministériel sur la RTT sans création d'emplois (avec les expérimentations alibi), et de ses conséquences sur les conditions de travail et conditions d'exercice de notre service public.

RTT : L'ESCROQUERIE DE L. FABIUS !
OÙ SONT PASSÉES LES 35 H !

Pour vous donner un aperçu des différences existant entre les revendications CGT de réduction du temps de travail et l'ARTT que veut nous imposer l'administration, voici quelques éléments de comparaison :



Faites vos comptes ! Rappelez-vous également que nous devrions avoir les 35 heures depuis 1985 !!! Vieille promesse de la gauche en 1981 ! Souvenez-vous que la réduction du temps de travail devait permettre la régression du chômage !!!

Ne les laissons pas faire ! Ne leur permettons pas de transformer une bonne revendication en outil de dégradation de nos conditions de travail !

Le côté « alléchant » des quelques jours ARTT ne doit pas cacher l'essentiel :

- Création d'emplois : aucune !
- Flexibilité des horaires : érigée en principe.
- Productivité accrue : chasse aux temps morts, aux pauses dans la journée de travail.
- Continuité du service public : remise en cause par la réduction des ouvertures.
- Fermeture des postes : certains jours ou demi-journées fermés au public.
- Prise des jours ARTT en fin d'année : difficile, voire impossible car priorité aux jours de congés.
- Horaires Variables et Temps Partiel : cohabitation plus difficile.